

RESTRICTION D'EAU PAR ARRETE PREFECTORAL



Un arrêté préfectoral place le département du Finistère en état de « Crise Sécheresse » à compter du 10 août 2022. De nouvelles mesures de restrictions sont mises en place dans nos ports de plaisance afin de préserver la ressource en eau et limiter notre consommation.

- Le nettoyage/lavage des bateaux est interdit
- L'accès à l'eau potable est autorisé uniquement pour l'avitaillement du bateau
- Il est recommandé un usage raisonné dans les sanitaires (douches, lessives, vaisselles)

Retrouvez l'intégralité de l'arrêté sur le site www.finistere.gouv.fr

Notre ressource en eau est de plus en plus rare

Merci pour votre compréhension